

Léon Le Fort, 1829-1893 : éloge prononcé à l'Académie de Médecine dans la séance annuelle du 10 Décembre, 1907.

Contributors

Jaccoud, S. 1830-1913.

Publication/Creation

Corbeil : Créte, [1907]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/hjbf4rgd>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

LÉON LE FORT

1829-1893

ÉLOGE PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
DANS LA SÉANCE ANNUELLE DU 10 DÉCEMBRE 1907

Par S. JACCOUD,

Secrétaire perpétuel de l'Académie,

Professeur honoraire de la Faculté de médecine,

Médecin honoraire des hôpitaux.

Mesdames, Messieurs,

Léon Le Fort ! ce nom, dont le symbolisme signifie impérieusement courage indomptable, énergie combative, et force invincible, ne fut jamais trop lourd pour l'homme qui le portait ; car dans toute sa carrière, il a prouvé la possession et la mise en œuvre de ces puissants attributs léonins.

Par ses premiers travaux de 1858 à 1864 sur l'*anatomie du poumon*, sur les *résections* du genou et de la hanche, sur l'*hygiène hospitalière*, Le Fort fut un NOVATEUR.

Par son œuvre maîtresse de 1865 sur l'ÉPIDÉMIE ET LA CONTAGION, il fut un **précurseur**, au sens le plus complet de cette glorieuse qualification.

Malheureusement, c'est la règle, on le sait, que les précurseurs, ces pionniers de l'aurore, soient méconnus d'abord, et plus tard perdus de vue dans l'enthousiasme provoqué par la réalisation parachevée des progrès qu'ils ont inaugurés.

Cette règle, non seulement Le Fort l'a subie, mais elle fut pour lui d'une exceptionnelle rigueur ; la raison, c'est qu'il devait la connaissance de la vérité subversive, par lui découverte, à une méthode nouvelle, inconciliable avec le quietisme routinier de l'époque ; cette méthode était l'utilisation des statistiques étrangères comparées.

Ainsi, par sa découverte Le Fort était un révolutionnaire ; par la méthode de cette découverte, il condamnait les satisfactions faciles, et les erreurs inévitables des connaissances incomplètes ; le résultat ne se fit pas attendre, et, par une désignation bien connue de moi-même, le perturbateur fut bientôt dit un gêneur.

Ayant ainsi tout contre lui, il devait rencontrer toutes les difficultés, tous les obstacles sur sa route inexplorée ; ce qui n'est que trop certain, c'est que pour son œuvre hors de pair, il a récolté l'incrédulité défiante, et puis l'injustice et l'oubli.

Et pourtant son rôle fut précis, flagrante aussi son anticipation clairvoyante sur les progrès ultérieurs ; et si j'affronte aujourd'hui la lourde tâche de vous parler de Le Fort, c'est que j'ai à cœur de remettre au jour une page d'histoire, bien à tort effacée, et de remplir un devoir qui m'est cher, en rappelant ses mérites dans toute leur réalité.

II

L'œuvre qui fait de Le Fort un précurseur, est la **doctrine contagionniste générale**, qu'il a promulguée en 1865.

Par cette doctrine qui lui appartient intégralement en propre « il substitue, sans réserve aucune, la notion de contagion à la notion d'épidémie ; — toute maladie capable de diffusion épidémique est contagieuse : — il n'y a ni génie épidémique, ni *quid divinum* ; — c'est la contagion qui fait l'épidémie, et non pas l'épidémie qui fait la contagion ; — l'épidémie n'est que l'agrégation des cas accumulés par une contagion, qu'on a laissée s'exercer librement. »

Cela textuellement en 1865.

L'agent de la contagion n'est pas dans « des effluves miasmatiques générateurs prétendus des soi-disant épidémies », cet agent est un élément nuisible existant chez le malade, et transportable du malade à l'individu sain. Mais pour que cet agent transporté produise ses

effets, « il faut qu'il trouve un terrain convenable, convenablement « préparé, et sa germination sera facilitée, gênée et empêchée par « des conditions biologiques et atmosphériques ».

Tout cela textuellement en 1865 (1).

Cet agent, Le Fort l'appelle *germe-contage*, dénomination aussi juste que l'idée elle-même.

Le mode de transport du germe-contage varie pour les diverses maladies contagieuses : pour le *choléra*, et pour la *fièvre typhoïde*, Le Fort, l'un des premiers, a prouvé le transport par les eaux de boisson, et par les égouts; pour l'*infection purulente* de toute origine, pour l'*érysipèle*, il a découvert que le transport a lieu par l'intermédiaire des instruments, des éponges, et autres objets de pansement, par le chirurgien et ses aides, et par les infirmiers.

Convaincu de la vérité de sa doctrine et de ses conséquences, il y conforme sa pratique dès qu'il est titulaire d'un service de chirurgie générale, c'est-à-dire en 1867 à l'hôpital Cochin. Il s'impose, et exige de tous la plus absolue propreté, le lavage des mains, parfois dans l'alcool camphré pur, avant toute opération, avant tout pansement ; il se sert de ses instruments, et non de ceux de l'hôpital ; il supprime les pinces garnies de mors cannelés, réservoirs certains pour le germe-contage ; il proscriit charpie, cérat, éponges ; il n'emploie pas un linge, pas une compresse sans les avoir purifiés dans l'eau alcoolisée camphrée ; il institue le pansement à l'eau alcoolisée (simple ou camphrée), pansement qu'il a dénommé à *balnéation continue*, et qu'il a décrit, après deux ans d'épreuve, dans une lecture à l'Académie, en mai 1870. — Par cet ensemble de précautions minutieuses, il veut éviter l'apport et la diffusion des germes contagieux, et il crée et applique ainsi, lui le premier, la méthode qui fut appelée plus tard CHIRURGIE ASEPTIQUE.

Les résultats en ont démontré l'efficacité ; je ne m'arrête pas sur les deux premières années 1868 et 1869, exceptionnellement heureuses qui, pour sept amputations de cuisse et de jambe, ne donnent aucun décès, alors que la mortalité moyenne des hôpitaux de Paris pour cette même catégorie d'opérations, et pour cette même période antérieure

(1) Des MATERNITÉS, in OEuvres de Le Fort éditées par Lejars, t. 1, p. 167.

au pansement de Lister, s'élève à 65,7 p. 100 (1) ; mais j'insiste sur deux autres statistiques, qui prouvent nettement les résultats favorables de la méthode de Le Fort.

L'un des tableaux comprend la totalité (75 cas) des amputations de cuisse et de jambe pratiquées par lui dans la période de 1867 à 1887, la mortalité est de 24 p. 100 ; — l'autre tableau donne pour les mêmes opérations la mortalité des hôpitaux de Paris dans les deux années 1882 et 1883, elle se chiffre par 40 p. 100 (2), différence en faveur de Le Fort, 16 p. 100 ; pour donner à ce chiffre de 40 p. 100 sa valeur réelle, il importe de ne pas perdre de vue qu'il s'applique aux années 1882 et 1883 ; or, à cette date, la vigoureuse initiative et l'admirable campagne de notre éminent collègue Lucas Championnière avaient depuis longtemps assuré l'adoption en France de la méthode listérienne ; on peut donc penser, c'est Le Fort qui parle, que dans ces années 1882 et 1883, les chirurgiens des hôpitaux de Paris, la plupart au moins, usaient dans leur service du pansement de Lister.

Du reste, la comparaison directe des statistiques de Le Fort avec celles de Lister lui-même, pour la période de 1870 à 1875, est favorable à la méthode aseptique de notre compatriote, puisque pour l'amputation de la cuisse les résultats sont égaux, tandis que pour l'amputation de la jambe ceux de Le Fort sont supérieurs dans la proportion de 25,7 p. 100 contre 33 p. 100 (3).

En présence de ces chiffres, il est difficile de comprendre qu'on ait pu contester les avantages du système de pansement créé par notre collègue, comme conséquence de sa doctrine contagionniste.

Mais on comprend moins aisément encore les critiques rétrospectives, qui prétendaient réduire jusqu'à la supprimer la valeur de l'œuvre de Le Fort.

On lui a reproché par exemple de ne pas l'avoir achevée, de ne pas être allé jusqu'au bout ; mais s'il l'eût fait, il eût été un créateur définitif, et non plus un précurseur ; ce reproche en vérité est plus

(1) Œuvres de Le Fort, t. I, p. 610.

(2) Œuvres de Le Fort, t. I, p. 644.

(3) Œuvres de Le Fort, t. I, p. 536.

que bizarre, car il repose entièrement sur une erreur de date ; en 1865, à l'époque où Le Fort a publié sa doctrine, la bactériologie n'était pas née, elle n'était pas même soupçonnée ; donc, lorsqu'il attribuait les infections d'apparence épidémique à la transmission par un contagé inhérent au malade et transporté hors de lui, il allait aussi loin que possible dans cette voie toute nouvelle. Il ne pouvait pas appeler son contagé, microbe, le microbe n'existait pas ; il ne pouvait pas le saisir et l'isoler, la technique spéciale était ignorée comme son objet, et la vérité salutaire par lui proclamée, il la devait à une autre méthode toute personnelle, savoir : l'étude sur place des hôpitaux et des maternités de presque toute l'Europe, le recours aux statistiques comparées, l'analyse d'épidémies et de faits tellement nombreux, que les conclusions dégagées avaient toute la force d'une démonstration expérimentale.

On a dit qu'il avait lui-même renoncé à sa doctrine après l'avènement de la bactériologie, imputation dont la fausseté est démontrée par ces deux déclarations, textuellement citées : « Or, qu'est-ce que le « microbe sinon la personnification pour chaque maladie contagieuse, « de son germe-contagé particulier » (1). — « Je suis tout prêt à « admettre que les maladies transmissibles ont pour agents de trans- « mission des germes animés, des microbes reconnaissables au micro- « scope, se propageant dans un milieu de culture. Je l'admets d'autant « plus volontiers que la découverte des microbes spéciaux est la « confirmation de l'existence du germe-contagé, qui n'était pour « moi qu'un être de raison, dont j'avais démontré l'action dès 1865, « en m'appuyant sur l'observation et la clinique » (2).

Ainsi, bien loin de renoncer, Le Fort établit que la notion bactériologique, récemment acquise, confirme et complète sa doctrine primordiale du germe contagé. C'est l'absolue vérité.

On a prétendu par surcroît qu'il avait compromis, et pour ainsi dire annihilé sa propre doctrine, en niant l'extériorité constante du germe morbigène.

Ce reproche est plus étrange encore que les précédents : cette

(1) Œuvres de Le Fort, t. I, p. 574.

(2) Œuvres de Le Fort, t. I, p. 630.

négaration, loin d'être blâmable, est pour Le Fort un mérite de plus, puisqu'il évitait ainsi la faute commise par la microbiologie à sa naissance. Ne sait-on pas en effet que la théorie de l'extériorité constante des microbes pathogènes n'a eu qu'un temps, et qu'après cette erreur momentanée, la bactériologie a dû reconnaître le DUALISME ÉTIOLOGIQUE, que j'ai démontré dès le début de cette histoire, le consacrant par les dénominations rapidement adoptées d'*infection extrinsèque*, et d'*infection intrinsèque* ou *auto-infection*. En soutenant l'intériorité possible du contagé, Le Fort défendait donc un principe qui défie la contestation.

Ainsi disparaissent à la lumière de la vérité les reproches d'une critique aveugle. Aucun doute n'est possible ; pour tout juge impartial, la doctrine contagionniste générale de Le Fort et ses applications pratiques demeurent intactes en face des progrès qu'elles ont devancés ; qu'on ne perde pas de vue sa substitution fondamentale de la contagion à l'épidémie, non pas pour une maladie déterminée, mais pour toutes les maladies épidémiques, tant médicales, que chirurgicales et puerpérales, et l'on reconnaîtra que son œuvre de précurseur possède, en toute réalité, la signification indéniable d'une œuvre de réforme.

III

Le Fort (Léon-Clément), né à Lille le 5 décembre 1829, ne semblait nullement destiné à la carrière médicale. Son père, notable négociant en draps, n'avait d'autre ambition pour son fils aîné que d'en faire son successeur, et, ne doutant pas un instant de son acquiescement satisfait, il l'attacha en 1846 à sa maison de commerce ; le marchand présumé avait dix-sept ans.

Mais bientôt le temps apporta son enseignement : il fit voir que les étoffes, l'aunage, le client même étaient sans attrait pour le jeune néophyte ; sous les tristes arceaux d'un local odieux, il se morfondait d'ennui derrière son comptoir, regrettant l'interruption de ses études, affligé du néant de ses aspirations plus élevées. A cette vie de contrainte, il perd l'entrain de la jeunesse, sa santé même

paraît compromise, maintes fois il confie sa détresse à ses parents, et leur affection inquiète lui rend sa liberté après une année de servage.

Ainsi délivré, il veut avant tout compléter son instruction, il entre au collège de Lille, et après dix-huit mois d'un travail opiniâtre, il est en état de se présenter au baccalauréat, qu'il passe avec succès à Paris, au mois de septembre 1848.

Il y était venu dès le mois de juin, dans un but bien différent : pour faire face à l'émeute grandissante, le Gouvernement avait appelé des gardes nationales de la province; celle de Lille fut convoquée. Le Fort le père, empêché, obtint de se faire remplacer par son fils aîné Léon, et c'est ainsi que le futur professeur de clinique fit son entrée à Paris, en libérateur, le sac au dos et le fusil sur l'épaule. Tels furent le courage et la distinction de ses services dans cette période troublée, qu'après l'insurrection il fut proposé pour la croix de la Légion d'honneur; il n'avait pas dix-neuf ans, et pour ce motif son père ne lui permit pas d'accepter cette distinction.

Au mois de septembre, le baccalauréat étant acquis, Le Fort revient à Lille; il ne s'agit plus maintenant d'études, ou de penchants mal définis, il s'agit de prendre un parti, et de faire choix d'une profession; la décision du jeune homme est aux antipodes de la réalité future, il déclare qu'il veut s'enrôler, et suivre la carrière des armes.

Cette vocation soudaine et imprévue était sans doute inspirée par la brillante campagne de Paris, mais elle était surtout issue de l'atavisme, la vertu militaire, qui avait illustré le nom de l'aïeul, était prête au réveil chez le descendant.

Voici le fait : en 1792 la ville de Lille, bombardée par les Autrichiens, n'avait d'autre artillerie que le corps des canonniers sédentaires, composé de bourgeois que commandait Ovigneur, l'aïeul maternel de Le Fort. Il dirigeait le feu des batteries dans la nuit du 3 octobre lorsqu'on vint lui dire : « Citoyen Ovigneur, ta maison « brûle, et ta femme accouche! — Tu vois l'ennemi, répond-il, je « suis à mon poste, j'y reste; rendons-leur feu pour feu » (1). — C'est de l'héroïsme des temps antiques, il est resté légendaire.

(1) *Le siège de Lille*, p. 8, in *Œuvres de Le Fort*, t. II, p. 90, en note.

Malgré l'incendie de sept cents maisons, Lille ne capitula pas (1).

Le projet d'enrôlement de Le Fort se heurta contre un refus formel de son père, qui néanmoins, instruit par l'expérience, ne voulut pas risquer à nouveau l'épreuve de la profession par obéissance, et comme moyen de conciliation il proposa à son fils d'entrer dans le corps de santé de l'armée.

Il y avait alors à Lille un hôpital d'instruction, une école de santé, où l'on était reçu par concours ; Le Fort s'y présente, il est admis et commence ses études. Si les choses fussent restées en l'état, il devenait chirurgien militaire et son nom aurait enrichi la phalange des illustrations du Val-de-Grâce ; mais un décret du 23 avril 1850 supprime les hôpitaux militaires d'instruction, licencie les élèves de l'École, et voilà Le Fort en quête d'une nouvelle direction. Cependant cette année d'études lui a donné le goût de la médecine, il persistera donc dans cette voie, mais pour éviter de nouvelles surprises il s'adressera aux institutions civiles.

C'est le terme des péripéties.

IV

Revenu à Paris, Le Fort est reçu externe des hôpitaux en 1850 ; c'est miracle que l'année suivante n'ait pas supprimé son avenir, en le privant de sa liberté ; défenseur impétueux du droit et de la légalité, il n'hésita pas à reprendre son fusil de garde national, pour se joindre aux citoyens révoltés contre le coup d'État de décembre 1851 ; jusqu'à son issue, il prit part à la lutte dans les quartiers de la Pitié où il était externe, et il eût été fait prisonnier les armes à la main,

(1) La note suivante insérée par M. Lejars dans les Œuvres de Le Fort (t. I, p. 4) complète cette belle histoire : « Charlemagne Ovigneur, né le 24 juillet 1759, et descendant par sa mère d'une ancienne famille lilloise, qui, grâce à un *livre de famille* régulièrement tenu, peut faire remonter son origine jusqu'en 1568. L'épisode auquel il est fait ici allusion eut lieu dans la nuit du 3 octobre 1792. En 1811, au cours d'un voyage à Lille, Napoléon I^{er} décora de sa main le capitaine Ovigneur, en lui disant : *Tous les Canonnières ont mérité la décoration ; vous la porterez, monsieur, pour vous et pour le Corps.* (Voy. l'*Histoire des Canonnières de Lille* par MM. A. Fromont et A. de Meunynck, t. II. *Les Canonnières sédentaires*, Lille, 1893.) »

s'il n'avait pu, par une heureuse fortune, trouver un refuge dans une maison amie.

Après cet accès de fougue juvénile, il se remet assidument au travail, et en 1852 il est nommé interne des hôpitaux ; Malgaigne, Laugier, Nélaton, Denonvilliers, Barthez, Grisolle furent ses maîtres.

En 1858, il devient, par concours, aide d'anatomie et présente pour le doctorat sa fameuse thèse sur l'ANATOMIE DU POU MON CHEZ L'HOMME.

Dans ce travail, fruit de deux années de recherches, il a démontré l'existence des veines bronchique, sniées encore à cette époque, et il a découvert un ordre particulier de vaisseaux, établissant une communication directe entre les radicules bronchiques des veines pulmonaires, et les veines bronchiques proprement dites. Ces vaisseaux portent son nom.

L'énergie qui caractérise toute la vie de Le Fort est à son apogée dans cette période de l'adjuvat anatomique de 1858 à 1860 : il professe à l'École pratique les cours réglementaires ; — en 1859, entraîné par son esprit militaire et son patriotisme, il fait la campagne d'Italie, en qualité de chirurgien sous-aide volontaire ; — et l'année n'était pas terminée, qu'il apportait à la Société de chirurgie son étonnant travail sur la RÉSECTION DU GENOU.

Multiple est le mérite de cette œuvre : elle dote la chirurgie française d'une opération délaissée ; et, plus valable encore par l'idée qui l'a dirigée, elle est la révélation première d'une méthode nouvelle, seule source positive de la certitude en matière d'observation. A la méthode historique de Malgaigne, à sa loi qui ordonne le jugement par les faits en nombre suffisant, Le Fort ajoute une arme non moins puissante, le jugement par les statistiques comparées, et, marchant ainsi d'un pied ferme, il arrive à des conclusions qui, pour imprévues et choquantes qu'elles soient, sont inattaquables dans l'avenir comme dans le présent.

Pour résoudre cette question des résections, il va passer cinq mois dans les hôpitaux de Londres ; il s'occupe de réunir le plus grand nombre possible de faits, et il peut appuyer son mémoire sur 217 cas. Ainsi documenté, il montre que la résection laisse un membre très

utile malgré le léger raccourcissement, il décrit les meilleurs procédés opératoires, il fixe les indications et les contre-indications de l'opération, et il a soin, suivant le précepte de Malgaigne, de s'enquérir de l'état des opérés après leur guérison. — Par suite, il a pu réfuter victorieusement les objections élevées en France contre cette opération ; il en est une surtout dont l'importance exige un sérieux éclaircissement, c'est celle de la mortalité qui serait plus grande après la résection du genou qu'après l'amputation de la cuisse ; avec l'autorité des faits, Le Fort prouve au contraire que cette dernière est plus meurtrière que la résection.

Au cours de ses recherches, il a reconnu que la mortalité par amputation de cuisse est notablement moins élevée à Londres qu'à Paris ; il ne se contente pas du fait, il veut en saisir les raisons ; dans ce but il retourne en Angleterre, et il pense trouver les causes de cette différence dans le régime des opérés, dans le mode de pansement, dans l'hygiène hospitalière, et il fait naître ainsi deux des plus importantes questions de l'époque, celle des statistiques comparées, et celle de l'hygiène des hôpitaux.

On le voit, impulsion puissante pour la recherche de la vérité, méthode nouvelle et supérieure pour l'atteindre, accroissement des moyens de certitude, progrès notable de chirurgie pratique, tout cela est contenu dans ce mémorable travail. On en retrouvera les mérites, les caractères et les procédés dans toutes les productions de l'auteur (1).

En 1860, le 4 décembre, Le Fort a lu à l'Académie de médecine un mémoire d'égale importance sur la RÉSECTION DE LA HANCHE dans les cas de coxalgie, et de plaies par armes à feu.

Cette opération n'avait été faite qu'une seule fois en France, par Roux en 1849 ; l'auteur base son étude sur 97 observations, dont 96 étrangères ; il ne recommande pas cette pratique comme un mode de traitement régulier de la maladie ; mais il établit qu'elle doit remplacer l'expectation dans les coxalgies graves, regardées jusqu'alors

(1) Pour l'exacte appréciation des choses un détail chronologique doit être mentionné : le travail sur la résection n'a paru dans les Mémoires de la Société de chirurgie qu'en 1864, mais il a été lu en 1859, en séance publique.

comme incurables, et il justifie sa conclusion en montrant que la mortalité de l'opération est de 41 p. 100, c'est-à-dire plus favorable que la mortalité de l'amputation de la cuisse à Paris.

En 1861, Le Fort est prosecteur, et en 1863 il emporte les nominations de chirurgien des hôpitaux, et d'agrégé de la Faculté.

Sa thèse de concours sur les *vices de conformation de l'utérus et du vagin*, et les moyens d'y remédier, est le premier travail d'ensemble publié en France sur le sujet ; à l'étranger, il n'y avait à l'époque que le mémoire de Kussmaul.

L'auteur de la thèse a réussi à tracer l'histoire de ces vices de conformation en prenant pour point de départ l'embryogénie, et à montrer pour chacun d'eux le mécanisme de l'arrêt de développement ; cette conception personnelle et son application pathogénique donnent à cette thèse une complète originalité.

Dès 1859 il commença ses études sur l'APPAREIL ARTÉRIEL, et les poursuivit durant plusieurs années ; il faut citer notamment les monographies sur les *anévrismes* en général, sur les anévrysmes et les plaies de l'artère axillaire, et de la brachio-céphalique ; toutes marquent un véritable progrès, malgré l'épuisement supposé des sujets.

En 1863, il fait connaître en France la *fève de Calabar* comme constricteur de la pupille, et par des expériences faites sur lui-même, il étudie et précise l'antagonisme de cet agent et de la belladone. — L'année suivante, il expose les indications de l'iridectomie dans le *traitement du glaucome*, et il complète l'étude de cette question par un important mémoire sur le parallèle de l'iridectomie et de l'opération d'*Hancock*, usitée en Angleterre, en Allemagne et en Russie. Ces travaux, auxquels il faut joindre l'exposé sur les *progrès accomplis en ophtalmologie* dans les dix dernières années, témoignent de la compétence de l'auteur dans les choses de l'OCULISTIQUE, et ils expliquent l'opportunité et le succès des conférences spéciales, qu'il institua plus tard, lorsqu'il fut devenu chef de service à l'hôpital Cochin.

V

Déjà en 1862, par ses notes sur l'*hygiène hospitalière*, et sur la *nature contagieuse de l'érysipèle*, Le Fort avait abordé la voie toute nouvelle qu'il devait illustrer par la création de sa **doctrine contagionniste générale**.

Cette doctrine, il l'a fait connaître en 1865 dans son livre des MATERNITÉS. D'après ce titre, on pourrait supposer que la contagiosité de la fièvre puerpérale est seule en cause; ce serait une erreur absolue; la fièvre puerpérale n'est qu'une unité dans le groupe des infections purulentes de toute origine, pour lesquelles Le Fort a substitué le fait de contagion à l'hypothèse d'épidémie. Dans le chapitre intitulé *Épidémies et contagion* c'est cette doctrine générale qui est exposée dans ses principes et dans ses conséquences; c'est là qu'il formule les conclusions précédemment citées, c'est là qu'il établit sa loi fondamentale que toute maladie épidémique est contagieuse, et qu'en supprimant la contagion, on pourrait supprimer les épidémies.

Cette doctrine d'ensemble lui appartient exclusivement.

Pour ce qui est de la contagiosité particulière de la fièvre puerpérale, Le Fort ne manque pas de déclarer qu'il a eu des prédécesseurs, et il s'empresse de les mentionner. Il rappelle donc les noms et les faits relativement anciens d'Armstrong, Gooch, Paddie, les épidémies de clientèle de Grisar, Jackson, Arneth, Storer, il signale la géniale découverte de Semmelweiss, en 1846, et voulant donner l'idée de l'importance qu'avait prise en Angleterre, déjà dans la période antérieure à 1850, la croyance à la contagion de la fièvre puerpérale, il cite cette déclaration publiée en juillet 1846 par la rédaction du journal *Medico-chirurgical Review*: « Les faits qui témoignent en « faveur de la contagion sont tellement probants, les conséquences « qui résultent de l'absence de précautions sont si effrayantes, que « nous croyons justiciable de nos tribunaux criminels le médecin qui « continue à faire des accouchements, quand un seul cas évident de « fièvre puerpérale s'est montré dans sa clientèle ».

Il termine sa revue rétrospective, dans laquelle il a soin de faire figurer les noms de Danyau et de Depaul, en rendant pleine justice à Tarnier, qui, dans sa thèse de 1857, et dans son mémoire de 1858, a fermement soutenu la contagion de la fièvre puerpérale, vérité dont, il a déduit d'heureuses applications pratiques, qui, en peu d'années, ont grandement abaissé la mortalité des accouchées dans la Maternité de Paris.

A ne considérer que l'ordre chronologique, Le Fort vient ensuite ; mais ce qui change tout, c'est que sa doctrine est complètement différente. Les contagionnistes antérieurs admettent la contagiosité de la fièvre puerpérale, oui ; mais tous, *sans exception*, maintiennent l'épidémie et ses mystères comme influence prédominante, et même pour certains d'entre eux, et non des moindres, la contagion est la conséquence de l'épidémie particulièrement intense ; pour eux, l'épidémie reste la règle constante, la contagion n'est qu'un élément contingent de l'extension. Et Le Fort ? il repousse l'hypothèse de l'épidémie ; pour lui la contagion est l'agent unique de la propagation de la maladie. De cette comparaison surgit avec une entière évidence cette conclusion, que la doctrine de Le Fort est aussi primesautière, aussi personnelle, aussi nouvelle enfin pour la fièvre puerpérale que pour les autres infections purulentes.

Indépendamment de la doctrine du germe-contage, le livre des Maternités renferme l'étude approfondie des questions afférentes à ce vaste sujet, non encore exploré dans son ensemble ; tous les points sont traités avec l'autorité spéciale résultant de la richesse exceptionnelle des documents, fournis par l'investigation sur place.

Le Fort avait déjà porté ses recherches en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Hollande et en Belgique, lorsque la mission que lui confia M. Husson, directeur de l'administration générale des hôpitaux, au mois de février 1864, lui permit d'étendre ses études aux maternités de l'Allemagne entière, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, de la Suède et de la Suisse. L'analyse de statistiques se chiffrant par 888 312 accouchements dans des maternités, par 934 781 accouchements à domicile (total 1 823 093) est la base du travail, qui expose les résultats de cette gigantesque enquête, avec une puissance justificative irrésistible.

Le rapport de cette mission fut présenté à M. Husson au mois d'avril 1865 ; les doctrines contagionnistes qui y étaient révélées étaient si contraires aux idées régnantes, que l'administration des hôpitaux refusa de l'imprimer. L'auteur le publia donc à ses frais, et en fit le livre sur les Maternités.

Il réussit néanmoins par ses efforts, et par les pièces justificatives concernant la ville de Bamberg, à obtenir de M. Husson la réforme salutaire, transférant aux sages-femmes de la ville les accouchements qui avaient lieu jusqu'alors dans les hôpitaux.

VI

Observateur toujours en quête du progrès, Le Fort a bien utilisé les services hospitaliers dont il a été chargé, avant son arrivée à Cochin.

A l'hospice des Enfants-Assistés, il se préoccupe des conséquences de la *suppression des tours*, et il constate depuis cette date de 1828 une diminution continue du nombre des naissances par rapport au chiffre de la population. Ces recherches, faites en 1865, ont été le point de départ du mémoire dans lequel il a étudié, deux ans plus tard, *l'influence du recrutement de l'armée sur le mouvement de la population*. Ce travail a servi à plusieurs orateurs dans les débats du Corps législatif, et il a contribué à faire abaisser à six années la durée du service militaire.

A la suite de son passage à l'hôpital du Midi, Le Fort a produit son étude sur la fréquence, la durée d'incubation, les complications et les différentes formes des *maladies vénériennes* ; étude basée sur six mille observations, à laquelle il donna bientôt comme suite son mémoire sur la *propagation des maladies vénériennes* dans la ville de Paris, dans ses rapports avec la *prostitution*.

Il commençait ainsi ses notables contributions à la DÉMOGRAPHIE et à l'HYGIÈNE PUBLIQUE, auxquelles il a voué dès lors une sérieuse attention.

Non moins constant et non moins vif fut son patriotique souci pour la CHIRURGIE MILITAIRE. Par les campagnes d'Italie et du Slesvig

qu'il avait suivies, par ses études sur les guerres d'Amérique et de Crimée, il avait acquis une compétence achevée dans toutes les questions qui se rattachent à l'hygiène, au traitement des blessés, et à l'administration des armées en campagne; par une comparaison judicieuse et impartiale des règles suivies dans les différents pays, et de leurs effets, il avait saisi les défauts que présentait alors la chirurgie de guerre en France, il avait constaté les améliorations nécessaires, et dès 1868, il faisait loyalement connaître les enseignements de son expérience dans deux mémoires, l'un sur *les résultats chirurgicaux des guerres de Crimée et d'Amérique*, l'autre, l'année suivante, sur *la campagne d'Italie en 1859 au point de vue chirurgical et administratif*.

En 1870, il n'eut que trop l'occasion d'appliquer ses connaissances spéciales, soit en dirigeant au début de la guerre l'une des premières ambulances volontaires; soit en créant l'hôpital Fabert à Metz, où il fut enfermé; dans la ville investie, comme sur la Loire, il a fait preuve d'une activité et d'un dévouement sans bornes.

Le siège de Metz fut encore pour lui un nouveau champ d'études et d'acquisitions, et l'on en trouve les résultats dans la communication faite au Congrès de Bordeaux en 1872 sur *la réforme de notre chirurgie militaire*; — et dans le livre publié cette même année sous ce titre : *La chirurgie militaire et les sociétés de secours en France et à l'étranger*. Là sont abordées et résolues toutes les questions soulevées par ce grave sujet. Il est terminé par un appendice, qui reproduit en traits saisissants l'histoire de la première ambulance volontaire au siège de Metz.

Cette série de travaux d'un intérêt vraiment national, a été complétée par les trois mémoires de 1880, 1881 et 1887, le premier sur *la médecine militaire et la loi sur l'administration de l'armée*; — le second sur *la médecine militaire et l'intendance*; — le troisième sur *le service de santé et la nouvelle loi militaire*.

Ces ouvrages (1868-1887) dictés par le culte de la patrie, par la recherche des vérités salutaires, par l'amour du progrès, sont animés d'un souffle de conviction qui se manifeste par les plus nobles accents. Oui, certes, ce sont là de belles œuvres, mais ce sont aussi de bonnes actions; pour cette fois au moins, par une exception trop rare,

l'auteur a vu le succès couronner ses efforts, il a triomphé de l'immobilité dans l'imperfection et l'ignorance, le pire des dangers (1).

Dans les œuvres de Le Fort, les documents sur la chirurgie de guerre sont précédés d'une préface de M. Dujardin-Beaumetz, médecin inspecteur général, président du comité technique de santé; cette belle introduction, d'une rare élévation d'esprit et de sentiment, est la consécration la plus haute et la plus autorisée de ces travaux. Tout commentaire serait déplacé; cet hommage d'un juge compétent entre tous a prononcé sans appel.

VII

La guerre terminée, Le Fort reprend son poste à l'hôpital, et en 1873, la Faculté, reconnaissant la haute valeur de ses œuvres, et de ses aptitudes, l'appelle à la chaire d'opérations et appareils, en remplacement de Denonvilliers.

En 1875 il fut porté à la présidence de la Société de chirurgie, dont il était membre depuis 1864; et le 23 mai 1876, l'Académie de médecine, à laquelle il avait si souvent offert la primeur de ses travaux depuis 1860, l'admit dans sa section de pathologie chirurgicale.

La carrière académique de Le Fort est remarquable entre toutes par le caractère ondoyant et divers de ses interventions, toujours justifiées néanmoins par une connaissance réelle des sujets.

Est-ce donc chez lui une prétention à l'omniscience? nullement. C'est l'effet d'un désir inné d'être utile qui ne peut se confiner dans le domaine de la chirurgie, car le chirurgien est doublé d'un homme aux idées larges et libérales, qui ne se sent étranger à aucune question

(1) Les lois du 16 mars 1882, et du 1^{er} juillet 1889, ont doté l'armée de l'autonomie complète du service de santé sous l'autorité du commandement. Pour l'organisation des relations à établir entre les sociétés d'assistance et le service de santé militaire, le décret du 19 octobre 1892 a sanctionné les propositions de Le Fort, en définissant nettement le rôle de ces sociétés, tant sur le territoire national, que dans la zone de l'arrière des opérations de guerre.

pouvant avoir pour effet un progrès, ou une mesure opportune; ainsi doivent être comprises ses heureuses participations aux débats sur l'hygiène privée et publique, sur la salubrité, la prophylaxie, la déontologie, voire même sur la médecine.

« Tels étant le mobile et la compétence de leur auteur, on comprend que ses discours fussent toujours utiles, et ce n'est pas assez dire, ils étaient en outre d'une ardeur pénétrante, qui s'élevait aux plus beaux mouvements oratoires.

« Sa communication de 1882 sur le *chloroforme* ne doit jamais être oubliée. Il déclare d'abord qu'aucun inhalateur ne met à l'abri du danger; il établit que la syncope est la raison la plus fréquente de la mort, et comme causes de cette syncope, il invoque la peur de l'opération, la frayeur du chloroforme, les impressions morales, la faiblesse extrême, l'alcoolisme, et l'état graisseux du cœur, rappelant à ce propos que sur 60 cas avec autopsie, Kappeler a trouvé 16 fois la dégénérescence graisseuse de cet organe. A la mort par le chloroforme il y a donc des causes multiples, parfois encore mystérieuses, qu'on ne peut ni prévoir, ni écarter. Sédillot, dit-il, fut injuste et imprudent, en disant en 1851 que le chloroforme pur et bien administré ne tue jamais.

« Cette phrase, continue l'orateur, jette comme une ombre sur la gloire pourtant si légitime de Sédillot. Toutes les fois qu'on a recours aux anesthésiques, la question de vie ou de mort se trouve posée. »

« Par cette déclaration justifiée, il a dégagé de malheurs toujours possibles la responsabilité du chirurgien. Qui pourrait méconnaître la grandeur du service rendu ?

« Le Fort n'était point l'ennemi des innovations chirurgicales; il professait au contraire que le chirurgien ne doit pas reculer devant les opérations hardies, si elles sont vraiment indiquées.

« Le premier en France, en 1880, il a pratiqué l'*ablation du rein* (pour une fistule de l'uretère); — dès 1870, il avait remplacé l'entérotomie par la *laparotomie* dans l'étranglement interne; et il recommandait à nouveau cette pratique dans une communication de 1882. —

Loin de négliger la chirurgie abdominale, il lui a fourni d'importantes et précoces contributions par ses observations sur l'*hystérectomie abdominale* (1886); et par son rapport sur l'*hystérectomie vaginale* (1887).

Peu après, il présentait à l'Académie une malade chez laquelle il avait lié, à deux mois d'intervalle, les deux carotides primitives pour un *exophthalmos pulsatile*. Au moment de la présentation, le 13 novembre 1888, il y avait amélioration considérable, mais non guérison; un an plus tard, novembre 1889, la guérison était complète. — Cette observation remarquable a servi de base à l'important mémoire qu'il a publié sur ce sujet en 1890, avec sa richesse habituelle de documentation.

Qu'on se rappelle que par ses premiers travaux et par son exemple, Le Fort a introduit en France la pratique des *résections* du genou et de la hanche, qu'il a remis en honneur l'*opération du trépan*, et l'on reconnaîtra la part considérable qui lui appartient dans les progrès de la chirurgie, qu'il a d'ailleurs enrichie de quelques opérations, qui portent justement son nom, telles l'*amputation ostéo-plastique tibio-calcaneenne*, la dilatation des rétrécissements de l'urètre, et *certaines opérations réparatrices*, exstrophie de la vessie, périnéorraphie, greffe cutanée totale.

On ne doit pas oublier non plus les perfectionnements qu'il a introduits dans la *mécanique chirurgicale*, par son ingéniosité vraiment exceptionnelle dans la conception, et souvent aussi dans l'exécution des appareils de prothèse.

Malgré sa hardiesse éventuelle, et son habileté pour y répondre, Le Fort n'était pas un opérateur de parti pris; il ne connaissait ni l'engouement, ni l'intérêt opératoire, il ne voyait que le bien des malades; c'est sa rigidité de conscience qui lui a dicté l'introduction du tome II de la neuvième édition de Malgaigne; cet écrit formule avec une chaleureuse éloquence les principes supérieurs de la DÉONTOLOGIE, c'est le code parfait et intangible de la morale chirurgicale.

Contagionniste toujours militant, Le Fort fait entendre sa voix autorisée dans toutes les circonstances où la contagion peut être mise en cause: en 1885, il demande, lui le premier, l'*isolement* des

érysipélateux dans les hôpitaux; — deux ans plus tard, au cours d'une discussion sur la rougeole, il réclame, lui le premier, l'*isolement* des malades atteints de *coqueluche*, et il fait adopter sa demande par l'Académie; c'était le 27 décembre 1887, il y a justement vingt ans.

Quelques années auparavant, le 3 mai 1881, il avait également réussi à faire émettre par l'Académie le vœu que l'*isolement des varioleux* soit imposé par des mesures législatives. Pour justifier sa demande, il montrait que si la vaccination est importante, il n'est pas moins nécessaire de s'opposer à l'extension du mal par voie de contagion, et que le meilleur de tous les moyens est l'*isolement* des malades; il rappelait aussi que déjà depuis 1804, et par un certain nombre de lois, de décrets et d'ordonnances, la Prusse, l'Autriche, la Russie ont prescrit cet isolement, et pris à l'égard de la contagion des mesures sérieuses, parfois sévères, et il développait ensuite les conditions de l'*isolement* véritable.

Il est revenu sur ce sujet dans la discussion de 1891 sur la vaccination obligatoire; traçant un tableau complet de la situation dans les principaux pays de l'Europe, il insiste à nouveau sur la nécessité de l'*isolement* des varioleux, et d'une bonne organisation du service vaccinal. Mais son culte de l'indépendance, son respect de la propriété corporelle, ne lui permettent pas d'aller au delà, et après un magnifique plaidoyer en faveur de la liberté, il repousse l'obligation.

Cette conclusion, qui sacrifiait les intérêts de la collectivité au maintien du bien le plus précieux de l'individu, fut fortement blâmée; j'estime qu'on fut trop sévère: Le Fort n'eût certainement pas commis cette faute de hiérarchie sociale, si la vérité ne l'eût contraint de lancer à ses contradicteurs cette véhémence apostrophe: « avant de rendre la vaccine obligatoire, il faut la rendre possible ». L'argument est irréfutable, car nul pouvoir n'a le droit d'imposer légalement une pratique, qu'il n'a pas *au préalable* rendue non seulement possible, mais facile, et, au besoin, gratuite. Sur ce terrain de l'application, et *à cette date* Le Fort avait donc raison de repousser l'obligation, et de soutenir que pour combattre et prévenir la maladie, il suffit de l'*isolement* vrai, et d'une bonne organisation du service vaccinal dans toute l'étendue du territoire.

Il prouvait en terminant que *les animaux sont mieux protégés que les hommes contre les maladies contagieuses.*

Le Fort avait au suprême degré le respect de l'individu dans toutes les situations. Cette belle qualité apparaît dans la discussion de 1888, qui vise la réglementation des filles, soumises ou non, en vue de la *prophylaxie publique de la syphilis*. Il intervient alors, uniquement préoccupé de sauvegarder les droits de la personne, en les confiant au pouvoir judiciaire ; en une vive protestation, il s'élève contre l'arbitraire et les erreurs de la police, il montre qu'une loi est nécessaire pour régler cette intervention, et il termine par cette superbe déclaration, où brille dans tout son éclat la noblesse de son caractère : « Je respecte la loi, je hais l'arbitraire. Pour protéger la « santé publique, je demande une loi ! Pour protéger une femme qui « peut être injustement accusée, je demande des juges ».

L'Académie ne résiste pas à de tels accents, et adopte à l'unanimité un article, qui donne satisfaction à l'éloquent défenseur du droit individuel.

En présence de cette multiplicité protéiforme d'interventions, on conçoit qu'on ait dit, non sans une prétention de critique : « Ah ! ce Le Fort, il est étonnant, il touche à tout » ; oui, c'est vrai, mais il fallait ajouter : et il est bien heureux qu'il en soit ainsi ; c'est qu'en effet par l'étendue de ses connaissances incessamment accrues, par la rectitude et la sagacité de son jugement, par sa clairvoyance et sa logique, par ses qualités morales associées aux intellectuelles, chaque fois qu'il touche à une question, quelle qu'elle soit, il la fait avancer, et sa parole signifie toujours : redressement, progrès ou réforme.

Déjà les preuves abondent dans les phases que je viens de rappeler ; d'autres surgissent, non moins probantes, dans son exposé de l'influence des égouts sur la *propagation de la fièvre typhoïde* (1883) ; — dans son discours de l'année suivante, dans lequel, *commentant son ancien travail de 1866*, il montre que la contamination de l'eau potable est le principal mode de *propagation du choléra* ; — dans sa proposition adoptée à l'unanimité en 1885, portant qu'en vue de la *prophylaxie de la rage*, il faut imposer l'adjonction au collier d'une médaille

indiquant que le chien a payé la taxe ; les animaux qui ne l'ont pas, sont des errants à mettre en fourrière.

Même participation utile dans toutes les discussions intéressant l'hygiène publique : *trichinose* (1884) ; — *alcoolisation et plâtrage des vins* (1886) ; — *surmenage scolaire* (1887). — En 1890 il condamne énergiquement le *travail de nuit* dans les ateliers de femmes ; — et en 1891, pour couronner son œuvre, il élargit sa proposition de 1888 et demande que le Gouvernement présente au Parlement UN PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Le rôle de Le Fort à la Faculté ne fut pas moins considérable : c'est d'abord son cours ; le succès continu, qui remplissait l'amphithéâtre, était justifié par une compétence parfaite, par l'animation et la clarté des démonstrations, par l'originalité captivante des exposés. C'est ensuite le dévouement infatigable, avec lequel il mettait au service de l'École ses connaissances particulières des questions d'enseignement et d'administration ; de là une série de rapports de premier mérite, qui marquent et décident les étapes de notre Faculté, alors quelque peu retardataire, vers une organisation meilleure, la rapprochant peu à peu des modèles de l'étranger.

En 1878, sur la *création des chaires cliniques spéciales*, et sur la *participation des agrégés à l'enseignement* ; — en 1882, sur l'*organisation du concours de l'agrégation* dans les Facultés de médecine ; — en 1885, sur l'*organisation du stage hospitalier* ; — en 1893, sur la *réforme des études médicales* ; voilà les principaux de ces rapports, ils ont toute la valeur de documents historiques, et ils accroissent encore la série des services rendus par leur auteur.

VIII

En 1884, par mutation de chaire, Le Fort devint professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital de la Pitié.

J'y occupais moi-même, depuis l'année précédente, la chaire de clinique médicale.

Singulier retour fatidique des choses

Cette rencontre qui nous faisait travailler côte à côte, nous rajournissait de vingt-cinq années, en nous reportant aux temps lointains, nos temps héroïques à nous, où nous nous retrouvions chaque semaine, avec Charcot, Vulpian, parfois avec Verneuil, dans le cénacle de la rue de Lille, pour collaborer, sous la présidence de Dechambre, à la GAZETTE HEBDOMADAIRE.

Souvent encore j'assiste par la pensée à ces réunions du mardi ; je vois la grande table au tapis vert, chargée des livres, brochures et journaux parvenus depuis la dernière conférence ; je retrouve notre empressement avide à dépouiller ces matériaux de toute provenance et de toute langue, pour en extraire ce qui pouvait être le plus utile à l'intérêt et à l'actualité du journal ; je me représente notre surveillance jalouse de la répartition de ces richesses entre la médecine et la chirurgie ; — je me rappelle aussi, non sans gratitude, cette partie de la séance dans laquelle nous soumettions à notre rédacteur en chef nos articles originaux, et les revues d'histoire et de critique, qui nous avaient été confiées ; les encouragements ne nous manquaient pas, mais les éloges n'étaient pas toujours sans réserves, et le sage qui nous dirigeait avait souvent fort à faire pour réprimer et contenir dans de justes limites les élans trop audacieux de ses jeunes auxiliaires. Comment d'ailleurs ne pas accueillir et suivre avec reconnaissance les conseils de Dechambre ? Cet homme de bien, à qui notre Académie fut heureuse plus tard d'ouvrir ses portes, n'avait-il pas élevé le journalisme médical à une hauteur scientifique et morale qui ne peut pas être dépassée ?

Mais je m'arrête ; j'en ai trop dit déjà, ces souvenirs sont une douleur, car je n'ai plus personne pour en partager l'émotion ; le destin cruel frappant sans trêve ses coups stridents a fauché la pléiade autour de moi, et devant notre table de la rue de Lille je serais aujourd'hui tout seul à m'asseoir.

Cette communauté de travail qui commença vers 1860, et dura plusieurs années, rapprochait deux hommes unis déjà par cette sympathie particulière, qui résulte de la communion imprévue des idées réformatrices : je venais de créer et d'appliquer ma méthode des études internationales généralisées ; Le Fort venait de créer et

d'appliquer sa méthode des statistiques étrangères comparées; précieuse affinité, qui fut renforcée en 1862 et 1863 par nos nominations presque simultanées dans les hôpitaux et dans l'agrégation.

Une attraction aussi fortement motivée devint bientôt une de ces amitiés rares, dont la vitalité brave tous les incidents; nul plus que moi d'ailleurs, par suite de ce rapprochement précoce, n'a aussi tôt connu, aussi tôt apprécié les qualités éminentes, qui devaient se manifester avec tant de valeur dans toute la carrière, et tous les travaux de Le Fort.

Il était d'une inflexible droiture, son culte était celui de la vérité, de la justice et du droit, aux dépens même de l'intérêt personnel; mais lui, le fougueux défenseur de l'indépendance et de la liberté, il avait un maître souverain, le devoir, dont il était le serviteur résolu; il allait là où il voyait son devoir; il pouvait, comme chacun, se tromper dans cette appréciation première, mais une fois qu'il l'avait conçue et qu'elle était devenue pour lui un devoir à remplir, il s'y conformait, dût-il alors faire violence aux entraînements de l'amitié. Tel était d'ailleurs le prix de cette amitié qu'elle subsistait entière après cette divergence d'un moment; on respectait une décision prise comme un devoir, on s'inclinait devant elle, se gardant bien d'ajouter à la déception subie, la perte d'un bien plus valable que tout le reste.

Épris de la vérité, Le Fort déployait pour sa recherche un zèle inlassable; quand il l'avait saisie, il s'appliquait à la faire prévaloir avec une égale fermeté. — A sa droiture était associée une imperturbable franchise devenue proverbiale; en face d'une contradiction née de l'ignorance, elle allait parfois jusqu'au coup de boutoir; mais avec son esprit d'équité, il acceptait la critique, pour peu qu'elle lui parût éclairée, et il n'hésita jamais à confesser lui-même son erreur, s'il en avait commis quelque-une. Pourtant, sa tolérance avait une limite qui lui fait honneur: il la fixait lui-même en des termes bien connus: « Pensez et dites de moi ce que vous voudrez, répétait-il, « mais ne touchez pas à Malgaigne. »

Les écrits, les discours, toute la vie de Le Fort témoignent du plus pur patriotisme; j'entends le patriotisme vrai qui signale hautement

les défauts et les infériorités pour en provoquer le remède, et non pas ce faux patriotisme qui préfère la dissimulation à la vérité, qui ose, dans son aveuglement, qualifier de mauvaise action la déclaration gênante du mal, et qui s'en remet, pour les corrections les plus urgentes, au temps, à quelque heureux hasard, ou à la contrainte d'une catastrophe finale.

Le Fort n'a que trop connu ce prétendu patriotisme à l'occasion de ses travaux sur les hôpitaux et les maternités, et sur la chirurgie de guerre; et, par un autre point de contact avec ce vaillant ami, je l'ai connu, moi aussi, lorsqu'en 1864, avec l'assentiment de Duruy, le ministre libéral, j'ai publié le rapport de ma mission officielle pour l'étude des Facultés de médecine de l'Allemagne; je l'ai connu de nouveau, plus acerbe encore dans sa fixité rétrograde, et dans ses appréciations malveillantes, lorsqu'en 1874, par conscience et par respect pour la France, j'eus le pénible devoir de révéler et de flétrir à cette tribune les hontes et les dangers du lazaret de Pauillac. Ah! sans doute, l'amour-propre national est un sentiment louable, mais il doit fléchir devant la vérité, car l'intérêt national prime tout pour le patriotisme digne de ce nom.

IX

Le Fort soumettait à une étude scrupuleusement approfondie toutes les questions qu'il abordait, quel qu'en fût le sujet, se créant en toute matière une compétence solide, qui dépassait souvent celle des hommes les plus autorisés en apparence, de par leur situation; c'est ainsi que dans sa polémique avec l'évêque d'Orléans sur la date de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, il eut aisément raison du prélat, moins bien documenté que le chirurgien.

L'origine de ce débat fut un passage de la leçon d'ouverture faite par Le Fort le 8 novembre 1873 sur l'histoire de la chirurgie. Voici le texte: « Le fanatisme religieux n'avait pas même fait grâce aux œuvres de l'antiquité, et la destruction des bibliothèques avait mis le comble aux malheurs qui frappaient la science. Il me faut ici rectifier une calomnie imaginée et propagée, pour des raisons

« faciles à comprendre, par les moines du moyen âge. Ce ne fut pas
 « au vi^e siècle par Eumer (auquel on donne le nom d'Omar), mais
 « au iv^e, et à l'instigation de Théophile, évêque de cette ville, que fut
 « brûlée la bibliothèque d'Alexandrie, placée dans le temple de
 « Sérapis, en même temps que la populace, excitée contre eux, mas-
 « sacrait les savants qui y avaient cherché asile. »

Un an et demi plus tard, à l'Assemblée nationale dont il faisait
 partie, Mgr Dupanloup, dans la séance du 14 juin 1875, incrimina
 ce passage comme mal fondé, et antichrétien, et recommanda
 l'ensemble du discours à M. le ministre de l'Instruction publique.

A la suite de cette motion, Le Fort adressa à Mgr Dupanloup une
 lettre rectificative démontrant l'exactitude de son affirmation. Cette
 lettre, publiée dans le journal *le Temps*, débute en ces termes :

A Monseigneur l'évêque d'Orléans, député à l'Assemblée nationale.

MONSEIGNEUR,

« Dans la séance de l'Assemblée nationale du 14 juin, vous m'avez
 « fait l'honneur de recommander à M. le ministre de l'Instruction
 « publique une de mes leçons professées à la Faculté de médecine,
 « et pour justifier cette recommandation, qu'en langage laïque on
 « appelle une dénonciation, vous vous êtes appuyé sur des citations
 « volontairement incomplètes. Ceci, monseigneur, était plus qu'une
 « faute, c'était une maladresse, et M. Beaussire vous l'a prouvé en
 « rétablissant la sincérité du texte. »

Le paragraphe suivant tranche la question : « Vous « dénoncez à
 « l'opinion publique » cette assertion : que la bibliothèque d'Alexan-
 « drie a été brûlée par des chrétiens soulevés à la voix de leur évêque,
 « et non par des musulmans, au iv^e siècle et non au vi^e. Je ne vois
 « pas ce que l'opinion publique vient faire en pareille matière. Il
 « s'agit d'un fait historique que vous croyez discutabile ; ai-je raison,
 « ai-je tort dans mon appréciation ? Voilà toute la question. Au lieu
 « de porter devant l'Assemblée, qui ne me paraît pas avoir été insti-
 « tuée pour la résoudre, cette question d'histoire, il eût été plus

« simple, et plus prudent pour vous, monseigneur, de l'étudier ; et
 « cela vous eût été d'autant plus facile, que j'avais pris soin d'indi-
 « quer en note sur quel ouvrage en particulier j'appuyais mon dire. »

« Ce livre qu'un évêque devrait connaître beaucoup mieux qu'un
 « chirurgien, est intitulé : *Pauli Osorii presbyteris Hispani adversus*
 « *Paganos historiarum libri septem.*

« Osorius, prêtre espagnol, après avoir visité en pèlerin la Pales-
 « tine, passa à Alexandrie au commencement du v^e siècle, c'est-à-dire
 « sous Théodore II, et comme il vit les choses de ses propres yeux,
 « je crois, monseigneur, pouvoir, sans vous blesser, donner à son
 « témoignage plus d'importance qu'au vôtre, puisque vous avez le
 « tort heureux de vivre quatorze cents ans plus tard, et je ne me crois
 « pas obligé, parce que c'est une opinion généralement acceptée,
 « d'accuser Omar d'avoir brûlé au vi^e siècle une bibliothèque qui
 « n'existait plus depuis deux cents ans. Quoi que vous puissiez en
 « penser, je soutiens que ce n'est point attaquer la religion du Christ,
 « que de flétrir les erreurs et les crimes commis en son nom par des
 « ignorants ou des fanatiques. »

Et la lettre continue avec son argumentation décisive.

Au mois d'octobre de cette même année 1875, Le Fort publia dans la *Gazette hebdomadaire* un mémoire qui expose l'ensemble de cette controverse historique ; ce travail, intitulé *la Bibliothèque d'Alexandrie et sa destruction*, est un modèle à la fois d'érudition vraie, de discussion judicieuse, et d'irréfutable critique.

X

En raison même de sa méthode d'étude, Le Fort n'avait pas d'opinions ; il n'avait que des convictions, et le mode de leur acquisition les rendait irréductibles ; de là dans son langage ce ton d'autorité, que l'on interprétait bien à tort comme l'effet d'une trop bonne opinion de lui-même, alors que c'était simplement la force de la vérité conquise par une étude préalable. L'expression était toujours ferme et décidée, et bien souvent, même dans les entretiens familiers, il commençait par un moi longuement accentué, que renforçait fré-

quemment encore un brusque croisement des bras sur la poitrine ; ce début annonçait l'affirmation indiscutable d'une conviction absolue.

La conversation de Le Fort était toujours attrayante et instructive, comme la variété en était inépuisable : sciences, littérature, politique, libéralisme et tolérance, souvenirs et anecdotes de voyages, épisodes des guerres d'Italie et du Slesvig ; siège de Metz, campagne de la Loire, en étaient les thèmes favoris, et toujours l'animation, la valeur de l'expérience personnelle rehaussaient l'intérêt des sujets. Des éléments d'un autre ordre enrichissaient encore ces causeries, car Le Fort était un agronome émérite, et c'était un plaisir toujours renaissant de l'entendre raconter avec sa verve ordinaire, ses efforts et ses succès pour l'aménagement et l'amélioration de son beau domaine du Briou dans le Loiret, commune de Ménestreau-en-Villette. Comme tout était pour lui un sujet d'étude, il s'était adonné avec ardeur à la pisciculture et à l'aviculture ; et ce n'est pas sans fierté qu'il parlait du prix d'honneur obtenu en 1891 au concours général du palais de l'Industrie, pour l'acclimatation en France du dindon sauvage d'Amérique.

Le Fort donnait à sa résidence du Briou tout le temps dont il pouvait disposer ; c'est là qu'il trouvait le véritable repos selon ses goûts, c'est là qu'il dépouillait avec empressement tout caractère officiel ; c'est là qu'il fallait le voir, comme j'ai eu le plaisir de le voir souvent, pour le connaître réellement, pour apprécier sa bonne humeur, la simplicité de ses manières, l'entrain cordial de son hospitalité. Au Briou, il n'y avait plus ni professeur, ni académicien, il y avait Le Fort, le fermier ; mais le chirurgien restait, toujours prêt à prodiguer aux malades ses conseils et ses soins ; l'homme du monde avait disparu, mais l'homme charitable demeurait, pour le secours des malheureux. — Devenu maire de la commune de Ménestreau, il se dévoua sans réserve aux intérêts de ses administrés, et il dut à leur reconnaissance une véritable popularité.

XI

Pour satisfaire aux multiples exigences de son incessante activité, Le Fort heureusement pouvait compter sur sa robuste constitution.

Du reste, sa personnalité physique imposait l'attention : la taille, dépassant la moyenne, offrait de justes proportions avec l'ampleur de la carrure aux épaules effacées ; l'attitude était invariablement droite, l'allure toujours digne et pondérée, non sans quelque raideur ; le visage était légèrement hâlé ; expressifs en leur vigoureux dessin, les traits disaient la virilité du caractère ; les yeux sous d'épais sourcils brillaient d'une loyale franchise ; la voix, sonore et bien timbrée, sentait le commandement ; ajoutons les cheveux en brosse, la barbe en pointe, le geste sobre et bref, et nous retrouverons, autant du moins qu'il m'est possible de le reproduire, l'aspect militaire qui, de tout temps, avait distingué Le Fort, et qui s'était encore prononcé après la guerre de 1870.

Tout en lui annonçait la force et la résistance, et de fait, après tant de campagnes et de voyages, après trente années de travail continu et de luttes ardentes, il restait inaccessible à la fatigue, conservant entière son admirable énergie.

Tel il était encore, lorsqu'en décembre 1892 il fut élevé par d'unanimes suffrages à la vice-présidence de l'Académie pour 1893. Plusieurs fois il occupa le fauteuil, et eut ainsi mainte occasion de montrer les qualités d'un président modèle. C'est sous sa présidence qu'est venu en délibération le projet de loi sur la santé publique, conséquence, on l'a trop oublié, de sa proposition toute personnelle de 1891 ; non seulement il conduisit les débats avec une remarquable maîtrise, mais il prit une large part à cette discussion, et dans la séance du mardi 17 octobre en particulier, il donnait de nouvelles preuves de son habileté et de sa dialectique coutumières.

Le mercredi 18 il se rend au Briou, la nuit suivante, il est indisposé, cependant le jeudi matin il se lève ; mais il se sent fatigué, et dans l'après-midi il se retire dans sa chambre pour prendre du repos ; le repos, hélas ! fut éternel, il ne se réveille plus, la mort a fait son œuvre, démentant une fois encore les plus belles perspectives de longévité. Le Fort avait soixante-quatre ans.

Ce malheur fut annoncé à l'Académie dans la séance du 24 octobre par A. Guérin, qui présidait comme ancien président ; il rappelle en termes émus que Le Fort dirigeait la séance précédente avec toute sa vivacité ordinaire, et c'est dans le silence d'une douloureuse stupeur

que l'Académie écoute l'éloquent adieu prononcé en son nom par notre collègue Ch. Perier aux obsèques, qui ont eu lieu au Briou le 23 octobre (1).

Léon Colin, prenant alors la parole, exprime avec toute la puissance de la sincérité, les regrets que la mort si imprévue de Le Fort inspire à l'armée, et au corps de santé militaire; et le baron Larrey, qui avait eu Le Fort sous ses ordres dans la campagne d'Italie, s'associe avec un chaleureux élan à ce témoignage d'affliction et de reconnaissance.

Ces hommages, spontanément ajoutés à celui du président, étaient contraires, il faut qu'on le sache, au protocole ordinaire de nos séances funèbres, mais l'Académie s'y joignit tout entière. Le Fort n'eût pas ambitionné de plus grand honneur.

Le président A. Guérin adresse ensuite les regrets de la Compagnie à la famille éplorée, et la séance est levée en signe de deuil.

XII

En 1865, une alliance scientifique de solidité éprouvée fut transformée en une alliance de famille; Le Fort épousa l'une des filles de son maître Malgaigne, et durant vingt-huit années, il dut à l'affection et aux vertus de cette digne compagne, un foyer de bonheur inaltérable.

Il laissait un fils et une fille. Après avoir parcouru les premiers degrés de la scolarité médicale, le fils se voua complètement à l'agriculture, et à l'exploitation de son domaine du Briou, continuant ainsi, pour le plus grand bien de la contrée, l'œuvre de son père; il s'est de plus appliqué à la culture des sciences naturelles, de l'ichthyologie en particulier, sur laquelle il a fait à diverses reprises, et cette année encore, de remarquables conférences à la Société d'acclimatation.

Pour sa fille, Le Fort eut la même clairvoyance que Malgaigne avait eue pour la sienne en 1865; et il eut la joie de la donner en mariage,

(1) Au nom de la Faculté de médecine, le professeur Panas a rendu le suprême hommage au collègue disparu, en une touchante allocution, toute vibrante des souvenirs et des regrets d'une ancienne et constante amitié.

en 1891, à un jeune chirurgien qui avait brillamment triomphé dans les concours de l'agrégation et des hôpitaux.

La veuve de Le Fort lui survécut de cinq ans ; dans sa douleur, elle eut la consolation d'assister à la transformation de sa gracieuse fille en une mère accomplie, dont la sollicitude maternelle sait encore se concilier avec les dévouements d'une active charité ; — elle put aussi voir grandir de jour en jour les succès et la renommée de son gendre, qui devint bientôt un représentant légitime de cette hérédité nouvelle, que j'ai signalée dans un précédent éloge.

Malgaigne, Le Fort, Lejars, surprenante et féconde succession, qui prouve que les trilogies modèles ne sont pas toutes du domaine de la fiction.

De son vivant, Le Fort ignora les bustes et les médailles ; après sa mort, la piété de sa veuve et l'affection de son gendre lui ont élevé un monument, dont la solidité et la durée sont exprimées par la classique devise du poète latin : c'est la publication intégrale de ses œuvres, qui fut achevée en 1896. L'éloquent discours prononcé par notre collègue Ch. Monod à la Société de chirurgie en 1895, est l'introduction naturelle de cet ouvrage sans précédent.

Devant cette œuvre immense, toute d'initiative, de progrès et de services rendus, l'éloge est impuissant, mais qu'importe, il est inutile : en sa noble grandeur, l'œuvre parle haut et ferme, elle se suffit à elle-même pour établir à jamais des droits et des mérites un moment oubliés, et, mieux que tous les panégyriques, elle réalise victorieusement l'espérance consolatrice de son auteur, qui souvent en appelait avec raison de l'ingrate indifférence de son temps au jugement réparateur de l'avenir.

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ

CONSTITUTIONAL HISTORY OF THE UNITED STATES